voir là vivants, dans cette poignée de montagnards, et quelques traits de mœurs seulement, peuvent sortir de ce chant :

« Eux, nombreux,
Et nous, petite troupe,
A la fin nous faisons
Amitié (1). »

32. La philologie, cependant, à l'enseignement que nous avons rapporté, tiré de l'existence des vieilles dénominations géographiques en langue basque, en ajoute un autre. Comme de semblables dénominations se rencontrent même dans les contrées de l'Espagne où les Celtes ou Galls venus de la Gaule, seuls ou mêlés aux Ibères, ont fondé leurs établissements et usé d'un autre langage, il faut bien en conclure que le basque, passé à l'état de langue morte, s'y parlait avant cette venue des Galls, et qu'entre les deux races par conséquent, c'est celle des Euskes ou Ibères qui a précédé l'autre en Espagne.

33. Or le même fait philologique se produit, dans des conditions semblables, au revers des Pyrénées, du côté des Gaules, et doit y avoir la même conclusion. Par les mêmes observations de dénominations géographiques, on est autorisé à affirmer que sur toute la ligne de la chaîne qui ferme les Gaules, et dans le territoire étendu aux pieds de cette chaîne, même en poussant vers le nord-ouest jusqu'au bord de l'Océan et au cours inférieur de la Garonne, et vers le nord-est, le long des premiers rivages de la Méditerranée, la race des Euskes ou Ibères était établie avant la venue des Galls (2).

34. Cette race, plus ou moins mêlée aux Galls et à quelques autres survenants, a donné à la Gaule, dans l'espace de territoire que nous venons de décrire, et même plus loin au delà du Rhône, c'est-à-dire dans tout le Midi, deux sortes de populations; les Aquitains dont parle J. César, et les Ligures.

35. Les Aquitains de J. César, compris entre les Pyrénées au midi, l'Océan à l'ouest et le cours de la Garonne à l'est et au nord, sont un mélange d'Euskes ou Ibères et de Galls, mais la

(1) M. de Humboldt a le premier mis en lumière et publié (1817) ce chant national basque. On le trouvera avec une traduction dans l'*Histoire de la Gaule méridionale* de M. Fauriel, t. II, Appendice 3.

(2) Nous renvoyons, pour la démonstration de ces faits philologiques, à l'ouvrage de M. de Humboldt, qui a largement ouvert la voie : *Prüfung der Untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens vermittelst der vaskischen Sprache* (Examen des présomptions concernant les premiers habitants de l'Espagne, au moyen de la langue basque, Berlin, 1821); M. Michelet, dans son *Histoire de France*, à l'Appendice, a donné une analyse et quelques extraits de cet ouvrage; — à celui de M. Am. Thierry, *Histoire des Gaulois* (1835), dans son Introduction et au tome II, p. 11 et suiv.; — surtout à celui de M. Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale* (1836), t. II, p. 337, avec les appendices; — enfin aux *Recherches sur les langues celtiques* de M. F. Edwards (1844), dans tout ce qui a rapport à la langue basque.

race des Euskes y est prédominante, et elle l'est d'autant plus qu'on s'élève davantage vers les sommets de la chaîne. Quant ce mélange s'est-il opéré ? Il n'y a pas de date historique : nous en sommes réduit à le rattacher par quelques conjectures à ces mouvements qui ont précédé de plus de quinze cents ans notre ère chrétienne et qui signaleraient l'époque à laquelle les Celtes ou Galls ont fait invasion en Espagne (ci-dess. n. 19). De tout cela il est résulté pour les contrées nommées Aquitaine par les Romains une population mixte dans laquelle la superposition gallique n'a joué qu'un rôle secondaire, et où les Euskes, qui s'y trouvaient installés, ont conservé, peu altéré, leur type national. « Les Aquitains diffèrent pleinement des autres habitants des Gaules, dit Strabon, non-seulement par la langue, mais aussi par le corps, et ils sont plus semblables aux Ibères qu'aux Gaulois (1). » Lorsque le lieutenant de César les attaque, à qui recourent-ils ? De même que les Armoricains s'adressent, en cas pareil, à l'île de Bretagne et aux Belges des bords de l'Océan, de même les Aquitains, suivant leurs affinités, s'adressent aux peuples de l'Espagne intérieure, auxquels ils demandent des secours et des chefs, et parmi ces auxiliaires arrivent leurs frères les Cantabres, autre tribu de la race des Euskes, qui continue à longer sur le même revers qu'eux, mais en territoire espagnol, la chaîne des Pyrénées (2).

36. Le nom d'*Aquitains* leur a été donné par les Romains comme imitation, sans doute, de celui d'*Armoricains* (sur la mer) ; car il est probable que cette désignation d'Armoricains, restreinte depuis par l'usage, était commune, en gall et en kymri, aux populations de toute la côte gauloise sur l'Océan, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin. Pline le dit textuellement pour l'Aquitaine, « nommée autrefois *Armorique* », écrit-il, et c'est bien l'Aquitaine de J. César qu'il désigne (3). L'idée est la même que celle traduite chez Strabon par l'épithète de παρωκεανιτοί (ci-dess. n. 25) : de telle sorte que nous la rencontrons rendue dans les quatre langues, gall, kymri, grec et latin. Il faut convenir néanmoins que l'expression latine n'indique avec précision ni l'Océan ni la mer, mais seulement des eaux, et que dans un sens maritime elle ne s'applique avec exactitude qu'aux tribus aquitaniques du littoral, mais non à celles de l'intérieur des terres ou des hauteurs pyrénéennes, si ce n'est par extension : c'est ainsi, en effet, qu'ont procédé les Romains dans leur dénomination de ce

(1) Strabon, liv. 4, collect. de Dom Bouquet, t. I, p. 4, et p. 20, où la même phrase est reproduite presque identiquement.

(2) « Mittuntur etiam ad eas civitates legati, quæ sunt citerioris Hispaniæ, finitimæ Aquitaniæ : inde auxilia ducesque arcessuntur. » — « ...Ex millium quinquaginta numero, quæ ex Aquitania Cantabrisque convenisse constabat. » (J. César, liv. 3, §§ 23 et 26.)

(3) « Inde (a Garumna) ad Pyrenæi montis excursum, Aquitanica, Aremorica antea dicta. » (Pline, *Hist. nat.*, liv. 4, § 31, ou 17, suiv. l'édition.)

pays (1). Cependant dans l'intérieur des terres, en remontant plus de la moitié du cours de la Garonne et s'étendant vers le pied des Pyrénées, ils avaient rencontré la principale tribu, qui aurait pu leur fournir le nom même de la race dominante, nom que les Romains ont rendu par *Ausci,* la tribu des *Auskes,* avec sa capitale *Eli-berri* (ville neuve, en basque) : aujourd'hui territoire d'Auch, dans le département du Gers.

37. L'extrémité de l'Aquitaine, à l'embouchure de la Garonne, était restée occupée par une tribu gallique, que Strabon qualifie d'étrangère parmi les Aquitains, celle des *Bituriges-Vivisques,* avec sa capitale *Burdigala* (Bordeaux), servant déjà d'entrepôt commercial (2). Nous savons aussi que dans les landes, près du bassin d'Arcachon, avaient pénétré et s'étaient établis, lors de la première invasion des Kymris, un détachement de *Boïes,* qui étaient venus former là une tribu kymrique (ci-dess. n. 24), petite et pauvre, dit J. César, vivant d'un travail d'extraction de résine dans les bois de pins, ce qui la fait appeler par le neveu d'Ausone, dans une épître à son oncle, *picei Boii* (3). De telle sorte que les trois races, celles des Galls, des Kymris et des Euskes, ont leur représentation en Aquitaine.

38. Quant aux Ligures, ce sont des Euskes aussi; leur nom, dérivé, en basque, de *Lu-gora* ou *Li-gorra* (pays élevé), *Ili-gor* (haute cité), signale des tribus montagnardes. Quelques indications un peu vagues autorisent à les placer au sud-ouest de l'Espagne, dans les montagnes entre le Guadalquivir et la Guadiana, au penchant de la Sierra-Morena vers la mer. Une de leurs villes, suivant Étienne de Byzance, était dans le voisinage de Tartesse (au delà de Cadix). Le poëte géographe Rufus Festus Avienus les montre émigrant après de longs combats contre les Celtes ou Galls envahisseurs de leur pays :

Celtarum manu
Crebrisque dudum prœliis...
Ligures... pulsi (4),

(1) On le lit en termes exprès chez Pline, qui, faisant l'énumération des tribus de l'Aquitaine, y comprend certains peuples du littoral nommés particulièrement, en latin, *Aquitani,* dont le nom aurait été donné par extension à toute la province : « ...Bituriges liberi, cognomine Ubisci; Aquitani, unde nomen provinciæ; Sediboniates, etc. » (Pline, *Hist. nat.,* liv. 4, § 33, ou 19, suivant l'édition.) — Quant à l'origine produite par Isidore de Séville : « Aquitania autem ab obliquis aquis Ligeris fluminis appellata, quia ex plurima parte terminus ejus est, eamque pene in orbe cingit » (*Origin.,* liv. 14; coll. de Dom Bouquet, t. I, p. 818), c'est un évident anachronisme, l'extension de l'Aquitaine jusqu'à la Loire, dans les dernières divisions romaines, étant bien postérieure à l'appellation d'*Aquitains.* Il faudrait au moins en reporter l'idée sur la Garonne.

(2) Strabon, liv. 4, collect. de Dom Bouquet, t. I, p. 20.

(3) « Non magnis facultatibus, quod civitas erat exigua et infirma. » (J. César, liv. 7, § 17.) — « ...Et piceos malis describere Boïos? » (Épître de Paulin à Ausone, collect. de Dom Bouquet, t. I, p. 742.)

(4) Rufus Sextus Avienus, *Ora maritima,* vers 132 et suiv.

et ce que rapporte Thucydide permet de suivre leur mouvement d'émigration jusqu'aux bords de la Sègre, près de Barcelone. Tout ceci avait lieu plus de quatorze cents ans avant l'ère chrétienne, et se perd par conséquent dans les plus lointains souvenirs que nous puissions avoir touchant les Celtes et les Ibères (1).

39. Telle est donc la date reculée de l'introduction des Ligures dans le midi des Gaules. Ils en ont suivi la côte tout le long de la Méditerranée, poussant leurs établissements par delà le Rhône; même par delà les Alpes, en Italie. C'est ainsi que mêlés, dans les Gaules, aux Euskes qui se trouvaient déjà à la suite des Pyrénées orientales, plus loin, aux tribus galliques qui venaient après les Euskes, ils y ont formé, sur une bande dont la largeur s'est étendue de l'autre côté du Rhône jusqu'à l'Isère, cette division que les anciens géographes ont désignée par les noms d'*Ibéro-Ligurie* et de *Celto-Ligurie* (anciennes provinces de Roussillon, Languedoc, comtat Venaissin, Provence, et partie du Dauphiné), indiquant par là le mélange des Ligures, à l'ouest du Rhône avec les Ibères, et à l'est avec les Celtes ou Galls (2).

40. Mais à de longs siècles de distance, plus de mille ans après, dans les dernières invasions des Kymris-Belges, deux tribus de ces Belges, les Tectosages et les Arécomikes, vinrent envahir, nous le savons, les plus belles contrées de l'Ibéro-Ligurie, celles dans lesquelles s'élevaient déjà comme villes principales Toulouse, Narbonne, Nîmes, et, après en avoir expulsé ou assujetti les habitants, ils y prirent assiette (ci-dess. n. 23). D'un autre côté, certaines tribus galliques, à l'est du Rhône, conservèrent leur nationalité sans la fondre dans celle des Ligures : par exemple, les Ségalaunes et les Tricartins (bas Dauphiné), les Cavares, dont les villes principales étaient Avignon et Cavaillon; les Albiques, dans les montagnes des Basses-Alpes. Ce fut ainsi que les trois races, Euskes, Galls et Kymris, mais surtout la première, eurent leur part dans la population du midi des Gaules.

41. Il faut donc s'attendre nécessairement à des différences et de corps et d'esprit entre cette population et celle du Centre et du Nord-Ouest. Au type gallique ou kymrique il faut mêler ici, dans de grandes proportions, le type euskarien; il faut recueillir les traits communs que nous ont donnés les anciens sur l'Ibère, sur l'Aquitain et sur le Ligure.

Plus petit de taille que le Gall et le Kymri, brun de traits

(1) Consulter Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois,* t. I, Introduction, et p. 8 et suiv.

(2) « Après les Ibères, viennent les Ligures et les Ibères mêlés entre eux, jusqu'au fleuve du Rhône. » (Scylax, *Périple de la Méditerranée;* coll. de Dom Bouquet, t. I, p. 96.) Ce Scylax écrivait, au plus tôt, dans le deuxième siècle avant notre ère. — Autrefois le nom d'Ibères embrassait tous les peuples placés à l'ouest du Rhône entre ce fleuve et l'isthme par lequel se communiquent la Gaule et l'Espagne. (Strabon, liv. 3.)

et de cheveux, sec et vigoureux de muscles; vêtement court, de laine poilue et à couleur noire dans les montagnes (1); mais ceci ne doit pas être généralisé : à la bataille de Cannes, les Ibères de l'armée d'Annibal étaient vêtus, à la mode de leur pays, dit Polybe, de tuniques de lin à bordures de pourpre qui resplendissaient de blancheur (2); le Basque s'en allait au combat sans casque, déjà peut-être avec son petit béret : le poëte Silius Italicus paraît en avoir été bien frappé, car il y revient jusqu'à trois fois dans son poëme des *Guerres puniques* (3); l'Aquitain est signalé entre tous pour la propreté et le soin de sa mise, quelque pauvre qu'il soit (ci-dess. n° 11, note 2).

D'une agilité proverbiale (4) : « S'ils portent de dures cuirasses, les corps sans armure sont agiles », dit le Basque dans son chant de guerre contre les Romains (ci-dess. n° 31); d'une sobriété rigoureuse (5) : « Petite frayeur à se mesurer des armes; mais, ô notre arche au pain, vous êtes mal pourvue! » dur à la faim, dur au travail et au mal (6); esprit fin, rusé, jusqu'à une réputation de fourberie chez les Ligures (7); d'une discrétion à subir les tourments et à périr plutôt que de trahir le secret confié (8); ingénieux à imiter la tactique de l'ennemi,

(1) « Ils portent des saies poilues, de couleur noire, dont la laine ressemble presque à des poils de chèvre. (Diodore de Sicile, liv. 5, à propos des Celtibères d'Espagne, coll. Dom Bouquet, t. I, p. 310.) — A proximis tabernis, bigerricam vestem brevem atque hispidam, quinque comparatam argenteis, rapit. » (Sulpice Sévère, dialog. 2, ch. I.) Aussi Paulin, dans une épître à Ausone, donne-t-il aux habitants du Bigorre l'épithète de *pelliti* (épît. 3, vers 143, coll. Dom Bouquet, t. I, p. 743).

(2) « D'un aspect nouveau et terrible : surtout les lignes des Gaulois nus, et celles des Ibères vêtus à la mode de leur pays, de tuniques de lin à bordures de pourpre. » (Polybe, liv. 3, coll. Dom Bouquet, t. I, p. 194.) — « Galli super umbilicum erant nudi : Hispani linteis prætextis purpura tunicis, candore miro fulgentibus, consisterant. » (Tite-Live, liv. 22, § 46.)

(3) « Aut Vasco, insuetus galeæ. » — « Et galeæ contempto tegmine Vasco. » — « Nec tectus tempora Vasco. » (Silius Italicus, *Guerres puniques*, liv. 3, vers 358; liv. 5, vers 197; liv. 9, vers 232.)

(4) « Velocitas genti pernix, inquies animus. » (Justin, liv. 44, § 2, à propos des Ibères en général.) — « Subiere leves, quos horrida misit Pyrene, populi. » (Silius Italicus, *Guerres puniques*, liv. 9, vers 229, à propos des habitants des Pyrénées.) — « Durum atque velox genus. » (Florus, liv. 2, § 3, à propos des Ligures.)

(5) « Dura omnibus et adstricta parcimonia... nullus in festos dies epularum apparatus. » (Justin, liv. 44, § 2, à propos des Ibères en général.)

(6) « Corpora hominum ad inediam laboremque, animi ad mortem parati. » (Justin, liv. 4, § 2, à propos des Ibères en général.) — « Cantaber ante omnes, hiemisque æstusque famisque invictus. » (Silius Italicus, *Guerres puniques*, liv. 3, vers 326.) — « Et Ligures, durum in armis genus. » (Tite-Live, liv. 27, § 48.) — « Adsuetumque malo Ligurem. » (Virgile, *Géorgiques*, liv. 2, vers 168.)

(7) « Aquitani, callidum genus. » (Florus, liv. 3, § 11.)

(8) « Sæpe tormentis pro silentio rerum creditarum immortui : adeo illis fortior taciturnitatis cura quam vitæ. » (Justin, liv. 44, § 2, à propos des Ibères en général.)

mais ne s'assemblant pas et ne donnant pas par grandes masses, faisant de préférence la guerre de montagnes, de ruses et de surprises, cherchant sans honte le salut dans la faveur des lieux et dans la fuite, plus difficile quelquefois à trouver qu'à vaincre (1); célèbre par sa constance à soutenir les siéges et à en passer par toutes les extrémités, et par toutes les horreurs, plutôt que de se rendre (2) :

« Cinq ans durant,
De jour et de nuit,
Sans aucun repos
Le siége dure. » (Ci-dess. n° 31.)

Les Ligures s'adonnaient, sur la côte, à la pêche : ils y prenaient, aux environs de Marseille et d'Antibes, des thons, avec de grands hameçons de fer, comme on en prend encore aujourd'hui à l'aide de meilleurs engins; la piraterie sur mer, alors en honneur, et le brigandage sur terre étaient aussi leur fait, suivant les écrivains anciens (3); mais ils étaient assez puissants pour barrer le passage à des armées ou à des flottes de ces temps (4).

42. C'est bien une race distincte de celles des Galls et des Kymris occupant le centre et le nord-ouest des Gaules, que cette race des Euskes. Jules César signale entre les trois une différence de langue, de lois et d'institutions (ci-dess. n° 27, note 3, p. 708); mais à la seule lecture de Strabon, qui y revient (5), on voit qu'entre les Galls et les Kymris il ne s'agit que de certaines diversités, tandis qu'entre eux et les Aquitains ou Ibères, c'est une pleine distinction; et la philologie, par la comparaison des trois langues, dont elle possède les débris, a rendu, pour ainsi dire, matériellement sensible cette conclusion (6). Sans doute,

(1) J. César, *De bell. Gall.*, liv. 3, §§ 24 et 25. — *De bell. civ.*, liv. 1er, § 44. — « Les Gaulois ont été aux Romains plus faciles à vaincre que les Ibères; car, se ruant ensemble, par masses nombreuses, ils ont été vaincus ensemble. Les Ibères ont traîné la lutte en longueur, engageant, par petites troupes, des combats partiels; et les uns d'un côté, les autres de l'autre, menant la guerre à la mode du brigandage. » (Strabon, liv. 4; coll. Dom Bouquet, t. I, p. 29.) — « Major aliquando labor erat invenire quam vincere. Tuti locis et fuga, durum atque velox genus, ex occasione magis latrocinia quam bella faciebat. » (Florus, liv. 2, § 3, à propos des Ligures.)

(2) Le siége de Sagonte; celui de Calagurris, auquel Juvénal fait allusion en parlant des morts qui servirent de nourriture aux vivants : « Vascones, ut fama est, alimentis talibus usi » (Juvénal, satire 16, vers 93); comme, de nos jours, le siége de Saragosse.

(3) Cl. Ælianus, *Nature des animaux*, liv. 13; coll. Dom Bouquet, t. I, p. 689. — Martial, liv. 13, épigr. 103.

(4) Strabon, liv. 4; coll. Dom Bouquet, t. I, p. 34. — « Latrocinio maris, quod illis temporibus gloriæ habebatur. » (Justin, liv. 43, § 3.)

(5) Strabon, coll. Dom Bouquet, t. I, p. 20.

(6) M. de Humboldt, dans l'ouvrage cité ci-dessus, n. 33, note 1; et M. F. Edwards, *Recherches sur les langues celtiques*, p. 130, où est rapportée la conclusion de M. de Humboldt, et p. 538, où M. F. Edwards donne la sienne.

ni la population ni la race des Euskes ne manquent absolument d'affinité avec celles que le sort a placées si près d'elles et avec lesquelles il les a si souvent mêlées; mais affinité très-lointaine, qui n'est autre que celle reliant vers le commun berceau de l'Inde les populations et les langues européennes.

43. La gracieuse légende de la fondation de Marseille, telle que la racontait Aristote dans son livre sur la *République des Marseillais*, et que l'a redite, avec variantes, Justin, abréviateur du Celto-Ligure Trogue-Pompée, est connue (1). D'autres versions moins poétiques avaient cours (2). Pour les concilier toutes en les réunissant, il faut supposer qu'assise sur ses premières bases par le jeune navigateur phocéen auquel la fille du roi des Galls-Ségobriges avait présenté la coupe en signe de fiançailles, Euxène, suivant Aristote, Protis suivant Justin, la colonie reçut ensuite de la métropole Phocée de nouveaux essaims de population. Le premier, comme émigration coloniale, sur le rapport de la beauté du pays et de l'accueil qui y attendait les Phocéens (3). Le second, comme refuge, lorsqu'après un long siége héroïquement soutenu contre les soldats et le lieutenant de Cyrus, les Phocéens, plutôt que de se rendre, s'embarquèrent avec toute leur famille, avec tout ce qu'ils purent emporter, et allèrent chercher ailleurs une autre destinée (4).

44. Cet événement introduisait dans les Gaules, mais sur un point seulement du littoral et dans de faibles proportions, un

(1) Aristote, d'après Athénée, liv. 13, ch. I; coll. de Dom Bouquet, t. I, p. 709. — Justin., liv. 43, § 3.

(2) « Servio Tullio Romæ regnante... qui ab Harpalo... regis Cyri præfecto, ex terra Phocide fugati sunt, alii Veliam, partim Massiliam condiderunt. » (Aulu-Gelle, liv. 10, ch. xvi.) — « A Phocea vero Asiaticus populus Harpali inclementiam vitans, Cyri regis præfecti, Italiam navigio petiit. Cujus pars in Lucania Velium, alia condidit in Viennensi Massiliam. » (Ammien Marcellin, liv. 5, § 9.) — « Phocenses (ou mieux Phocæenses) quondam fugati Persarum adventu, Massiliam urbem Olympiade quadragesima quinta condiderunt. » (C. Jul. Solinus, ch. II; coll. de Dom Bouquet, t. I, p. 97.) Il y a ici une confusion de date. La quarante-cinquième olympiade est la date de la première fondation de Marseille, d'après la version d'Aristote ou de Trogue-Pompée. La fuite des Phocéens devant les soldats de Cyrus n'a eu lieu qu'en la cinquante-septième olympiade, et leur arrivée à Marseille que quinze ans après environ.

(3) « Cujus loci amœnitate capti, reversi domum, referentes quæ viderant, plures sollicitavere. » (Justin., liv. 43, § 3.) Mais dans cette version, Marseille n'est pas encore fondée; il ne s'agit ici que de premiers navigateurs ayant entrevu le pays. C'est sur leur rapport que la flotte d'émigration part : « Duces classis Simos et Protis fuere. » C'est à ce Protis qu'arrive l'aventure de la coupe, suivie de la fondation de Marseille, et c'est, par conséquent, de la jeunesse composant cette flotte que Justin a dit : « Temporibus Tarquinii regis, ex Asia Phocæensium juventus ostio Tiberis invecta, amicitiam cum Romanis junxit : inde in ultimos Galliæ sinus navibus profecta Massiliam inter Ligures et feras gentes Gallorum condidit. » (Justin, *ibid.*)

(4) Hérodote, liv. 1, ch. clxv. — Thucydide, liv. 1, ch. xiii. — Pausanias, liv, 10, ch. viii. — Voy. Diodore de Sicile, liv. 5, ch. xiii, pour la colonie d'Alalie en Corse.

nouvel élément de population, avec une civilisation tout autre : le type de la race et de la civilisation grecques-ioniennes; type de seconde main, il est vrai, car transporté d'abord de l'Ionie dans l'Asie Mineure, en la colonie de Phocée, c'était de là qu'il arrivait, par une seconde transmission, à Marseille. La date en est la quarante-cinquième olympiade, 599 ans avant l'ère chrétienne, pour le premier établissement de Marseille; soixante-deux ans plus tard pour l'arrivée des derniers Phocéens, fuyant l'invasion de Cyrus. Ainsi, c'était au même temps, à peu d'années près, que survenaient, dans le nord-ouest des Gaules, mais en nombre considérable et sur un grand espace du territoire, la race des Kymris (ci-dess., n° 22); et dans le Midi, sur un point seulement et en petite quantité, la race des Grecs-Ioniens.

45. Marseille, depuis son origine jusqu'à la première introduction des Romains dans les affaires de la Gaule, compte quatre siècles et demi d'existence. Durant cet intervalle elle avait étendu ses expéditions et son commerce maritime. Ses établissements s'étaient échelonnés, comme colonies, comptoirs ou forteresses, aux points les plus favorables, sur tout le rivage gaulois de la Méditerranée, même au delà du Var, du côté de l'Italie, et au delà des Pyrénées sur la rive ibérique (1); son navigateur Pythéas, dans un voyage de découvertes, vers le milieu du quatrième siècle avant notre ère, avait reconnu les côtes d'Espagne, celles de la Gaule de l'ouest et du nord, et celles de l'île de Bretagne (2); son commerce avait pénétré dans l'intérieur des terres, en usant surtout du cours du Rhône, puis des autres fleuves : et certaines villes, comme Arles (3) et Avignon, à sa proximité le long du Rhône, Cavaillon

(1) Les établissements de Marseille, soit colonies, comptoirs ou forteresses fondés par elle, soit positions occupées jadis par les Rhodiens et relevées par elle, ont été, en suivant l'ordre de situation, d'Italie en Espagne, *avant le Var :* Portus Herculis Monæci (Monaco); Nicæa (Nice); *sur la côte des Gaules :* Antipolis (Antibes); Athenopolis (Saint-Tropez); Heraclea Caccabaria, dont l'emplacement est incertain, ne serait qu'un nouveau nom de la même localité, donné plus tard par les Romains); Olbia (Eoube). — On est étonné de ne rencontrer ici aucune indication d'établissement dans la rade où se trouve Toulon, aujourd'hui la plus grande et la plus sûre rade de toute la mer Méditerranée. — Tauroentum, forteresse, dont on retrouve quelques vestiges non loin de la Ciotat; Citharista (Ceyreste, près de la Ciotat); — Marseille; — Rhodanousia, ancien établissement rhodien, sur la rive ouest de l'embouchure du Rhône, repris par les Marseillais; Fossæ-Marianæ (Foz); Agatha (Agde); *au delà des Pyrénées, sur la côte ibérique :* Rhoda (Roses), établissement rhodien repris par les Marseillais; Emporiæ (aujourd'hui Ampurias), ancienne colonie phocéenne, reprise par les Marseillais, divisée, pour ainsi dire, en deux villes, l'une grecque, qui était le comptoir des Marseillais, et l'autre ibérique; Halonis, dont l'emplacement est inconnu; Hemeroscopium, nommée aussi Dianicum (aujourd'hui Denia), avec un temple de Diane en renom; de plus, leurs établissements dans les îles voisines.

(2) Voir dans les mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XIX, p. 146, année 1746, *Éclaircissements sur la vie et sur les voyages de Pythéas de Marseille*, par M. de Bougainville. — J. Lelewel, *Pythéas de Marseille*, Paris, 1836.

(3) Arelate, en gall, *ar-lath*, sur-marais.

non loin de là, étaient entrées en une telle communication de population et de trafic avec elle que, bien qu'elles appartinssent, la première à la tribu celto-ligurienne des Salyes, les deux autres à la tribu gallique des Cavares, elles avaient fini par prendre comme l'aspect de villes grecques (1). Marseille avait acquis, en outre, des territoires dans son voisinage, même à de certaines distances; et quelques tribus galliques, par exemple celle des Albiques (2), étaient entrées dans sa clientèle. Mais, en général, les Ligures, surtout les tribus à l'est de Marseille du côté de l'Italie, plus encore sur la rive droite et sur la rive gauche du Var, tribus contre lesquelles avaient été dressées les colonies fortifiées de Monaco, de Nice, d'Antibes, de Tauroentum, entretenaient un fond d'hostilité permanente contre Marseille et contre ses accroissements, par lesquels ils se voyaient restreints de plus en plus dans leur exploitation des côtes et de la mer, et même dans celle des terres.

46. Les Marseillais ont été, dans les Gaules, les représentants de la Grèce. Ils y étaient depuis près de quatre cents ans, que les députés rhodiens les félicitaient, dans un discours au sénat romain, d'avoir su conserver purs et francs de la contagion, au milieu de peuples indomptés et étrangers, non-seulement la langue, le costume, les manières, mais surtout les mœurs et les lois, et le génie de la mère patrie; félicitations que Pomponius Mela renouvelle encore au temps de Claude (3). Il est vrai qu'un autre orateur, dans la même année précisément que les députés rhodiens, un consul haranguant ses soldats, disait que Marseille, placée au milieu des Gaulois, avait pris quelque chose de leur esprit (4) : on sait que les orateurs tournent facilement en sens contraire les mêmes idées au profit de leur harangue actuelle; l'observation du consul, d'ailleurs, devait être vraie dans une certaine mesure. A l'établissement d'*Emporiæ*, sur la côte ibérique, les deux civilisations étaient séparées par un mur, qui formait deux villes dis-

(1) On cite aussi, d'après des indices qui autorisent à le supposer, comme ayant reçu une certaine population de Grecs Massaliotes, pour le commerce et pour les comptoirs, Saint-Jean de Garguies (*Gargarius locus*), Trets, Saint-Remi (*Glanum*), Nîmes et Béziers (*Biterræ*).

(2) « Albicos, barbaros homines, qui in eorum fide antiquitus erant, montesque supra Massiliam incolebant, etc. » (J. César, *De bell. civili*, liv. 1er, § 34.)

(3) « Non enim sonum modo linguæ vestitumque et habitum, sed ante omnia mores et leges et ingenium sincerum integrumque a contagione accolarum servarunt. » (Tite-Live, liv. 37, § 54.) — « Olim inter asperas posita, nunc ut pacatis, ita dissimillimis tamen vicina gentibus, mirum quam facile et tunc sedem alienam ceperit, et adhuc morem suum teneat. » (Pomponius Mela, liv. 2, ch. v.) — « Ils usent des lois ioniques, qui sont exposées en public. » (Strabon, liv. 4; coll. Dom Bouquet, t. I, p. 8.)

(4) « Massilia inter Gallos sita, traxit aliquantum ab accolis animorum. » (Tite-Live, liv. 38, § 17 : harangue du consul Cn. Manlius, au moment de combattre les Gallo-Grecs.)

tinctes : l'une grecque, aux Marseillais, et l'autre aux Ibères (1).

Le génie qu'ils avaient importé de la Grèce et qu'ils ont développé avec eux était celui de la navigation et du commerce, avec les sciences et les arts qui les secondent ; telle est la science de Pythéas; tels l'habileté navale et l'arsenal de ressources et d'inventions ingénieuses qu'ils déploient dans leur lutte contre l'armée de Jules César (2). On voit qu'il s'agit ici pour les Romains d'autre chose à surmonter que l'informe marine des Vénètes. Mais ce n'était pas le génie des lettres et des arts d'inspiration. Leurs grammairiens, cependant, commentaient Homère et en revisaient les manuscrits, des statues se dressaient en l'honneur de leurs divinités (3), et leurs médailles ou monnaies, à la tête de Diane ou d'Apollon, au type du lion ou du taureau, étaient autrement burinées que celles des Gaulois, qui n'en ont été souvent qu'une imitation.

Il ne faut pas se faire d'illusion sur la magnificence de leur ville, dont il est parlé chez quelques anciens : à l'époque de Vitruve, au siècle d'Auguste par conséquent, les maisons n'en étaient couvertes encore que de chaume pétri avec de la terre (4) ; quelques édifices publics et les temples, sans doute, y faisaient monument; témoin celui qu'ils avaient élevé à Diane d'Éphèse, sur le promontoire de leur colonie d'*Hemeroscopium*, temple de renommée et en grande religion (5). Pas d'illusion non plus sur l'importance de leurs établissements coloniaux le long des côtes de la Méditerranée; la plupart n'étaient que des points d'escale et de troc, ou des lieux fortifiés, à faible population; il faut lire dans Tite-Live ce que c'était que la ville grecque d'*Emporiæ*, renfermée dans une enceinte murée de quatre cents pas de circuit, et comment elle suffisait telle quelle au trafic des Phocéens avec les Ibères, et à une défense toujours sur le qui-vive (6).

47. Nous ne parlerons pas des Phéniciens; nous toucherions avec eux aux temps des poésies homériques (7) et des chants

(1) « Jam tunc Emporiæ duo oppida erant muro divisa : unum Græci habebant a Phocæa, unde et Massilienses oriundi; alterum Hispani. » (Tite-Live, liv. 34, § 9.)

(2) Jules César, *De bell. civil.*, liv. 1, §§ 34 et suiv.; 56 et suiv.; liv. 2, §§ 1 et suiv.

(3) « Quum in arcem Minervæ venisset, conspecto in porticibus simulacro Deæ. » (Justin., liv. 43, § 5.) — « Aut templa deorum immortalium adirent, et ante simulacra projecti victoriam ab Diis exsposcerent. » (J. César, *De bell. civil.*, liv. 2, § 5.)

(4) « Non minus etiam Massiliæ animadvertere possumus sine tegulis subacta cum paleis terra tecta. » (Vitruve, liv. 2, ch. i.)

(5) Strabon, liv. 3; coll. Dom Bouquet, t. I, p. 3. — Voir ci-dessus, n° 45, à la fin de la note 1, et aussi la note 3 du présent §.

(6) Tite-Live, liv. 34, § 9.

(7) Homère, *Odyssée*, chant XIIIe, vers 288 et suiv. : « Je cours vers un vaisseau soumis à d'illustres Phéniciens... », et chant XVe, vers 415 et suiv. : « Un jour, des Phéniciens... », etc.

sacrés de la Bible. Nul doute que ce peuple, de race et de langue sémitiques, dont le prophète Ezéchiel décrit si admirablement la puissance navale, le commerce avec les îles et avec les peuples de l'intérieur des terres (1), n'ait sillonné de ses navires toute la Méditerranée ; et puisqu'on a des preuves nombreuses de son trafic avec l'Espagne, où il allait chercher les métaux, et où le nom de sa colonie de Gadès vit encore dans celui des *Gaditanos,* habitants de Cadix, nul doute que les côtes méridionales de la Gaule, qui étaient sur son chemin pour arriver en Espagne, n'aient été aussi par lui explorées et exploitées. Mais le témoignage historique de ses communications avec les Gaules n'est resté que dans les fictions mythologiques de l'antiquité. Il faut, pour en retrouver les vestiges, consentir à croire, comme dit Tite-Live, aux fables d'Hercule (2) ; il faut, dans cet Hercule d'Eschyle et de Diodore de Sicile, qui aborde avec son armée non loin des bouches du Rhône, voir un Hercule tyrien, le *Molok* ou *Melek,* divinité tutélaire de Tyr, ou le *Baal,* divinité tutélaire de Sidon, habillés à la grecque (3) ; lorsqu'au milieu de la plaine où Jupiter fait pleuvoir des cailloux pour sa défense, cet Hercule soutient contre les Ligures le combat que lui a prédit Prométhée (4) ; lorsque son fils va fonder la ville de Nîmes (5) ; qu'il fonde lui-même celle d'Alésia, et qu'il fend les Alpes pour ouvrir la première route d'Espagne dans les Gaules et en Italie par le col des montagnes (6), il faut se figurer qu'on a en lui, sous les couleurs étranges que les Grecs lui ont imposées, la personnification des Phéniciens, avec l'indication des travaux accomplis par ce peuple dans les Gaules. Le monument découvert en 1845 à Marseille est

(1) Ézéchiel, ch. xxvii.

(2) « Alpes... nulla dum via, quod quidem continens memoria sit, nisi de Hercule fabulis credere libet, superatas. » (Tite-Live, liv. 5, § 34.)

(3) *Molok, Melek* ou *Melk,* qui signifient le Roi, le Chef, était le nom du dieu protecteur dont la statue s'élevait dans l'enceinte de Tyr, *Melk-Kart,* le roi de la ville, comme *Baal,* le Seigneur, celui du Dieu protecteur dont la statue s'élevait dans Sidon : de là, chez les Hébreux, voisins des Tyriens et des Sidoniens, la défense de sacrifier à Molok ou à Baal ; de là ces désinences de noms propres en melek ou en baal, qui se rencontrent fréquemment chez les Phéniciens, chez les Carthaginois et même chez les Hébreux.

(4) La plaine de la Crau (de *craig,* en gael, *pierre*), aux environs d'Arles, 980 kil. carrés de superficie. — Eschyle, *Prométhée,* dans Strabon, liv. 4, coll. Dom Bouquet, t. I, p. 12. — Pomponius Mela, liv. 2, ch v. — Aristote et Posidonius, au rapport de Strabon (*loc. citat.*), essayaient déjà de donner de cette vaste étendue de galets des explications naturelles qui, bien que dépourvues de précision, contenaient, si on les réunit, un certain germe de celle fournie, de nos jours, par la science géologique.

(5) « Nîmes, ville des Gaules, fondée par Némause, fils d'Hercule, comme le rapporte Parthénius. » (Étienne de Byzance, au mot Νέμαυσος, coll. Dom Bouquet, t. I, p. 117.)

(6) Diodore de Sicile, liv. 4 et liv. 5, coll. Dom Bouquet, t. I, p. 302 et 303. — Ammien Marcellin, liv. 15, § 9. — « Scindentem nubes, frangentemque ardua montis spectarunt Superi. » (Silius Italicus, liv. 3.)

l'indice le plus significatif et le plus curieux que nous connaissions de l'installation probable de quelque population d'origine phénicienne sur certains points de nos rivages. On peut s'en autoriser pour supposer qu'avant même l'arrivée des Phocéens, au lieu où ceux-ci ont fondé leur ville ou dans les environs, avait existé déjà quelque établissement phénicien ou carthaginois dont les Grecs auront pris la succession ; comme on peut faire une autre supposition (1). Quant aux autres comptoirs qui sont attribués dans les Gaules aux Phéniciens, tels que celui de Bordeaux à l'embouchure de la Gironde, et un autre (*Corbilo*) non loin de l'embouchure de la Loire, ils ne le sont que par conjectures purement hypothétiques. Dans de telles sources lointaines de population, nous ne voyons rien d'assez attesté ni d'assez précis pour que nous ayons à en tenir compte.

48. Nous arrêtons donc ici cette première couche, ce premier fond de tribus humaines qui sont comme les assises de notre future nationalité. Cinq races, dans l'extrême limite que peuvent atteindre les témoignages historiques, y figurent : les Galls, les Euskes ou Ibères, les Kymris, les Grecs Ioniens et un commencement de Germains. Mais pour pénétrer dans le calcul d'une telle formation, nommer des races, même les décrire, ne suffit pas : il faudrait pouvoir mesurer pour ainsi dire chacune d'elles sous le triple point de vue de l'espace, du temps et du nombre. Parvenus à l'époque où une seconde couche, celle des Romains,

(1) Ce monument, dont on peut voir le fac-simile et l'explication dans un mémoire de M. de Saulcy (*Acad. des inscript.,* nouv. série, t. XVII, p. 310), consiste en deux fragments d'une plaque de pierre sur laquelle est inscrit, en caractères phéniciens très-nets, un règlement pour les sacrifices. Ces fragments ont été découverts, en juin 1845, dans les travaux de démolition d'une maison de la vieille ville à Marseille ; ils sont déposés aujourd'hui au musée de Marseille. Deux points sont à remarquer pour les conjectures possibles sur l'origine de ce règlement de sacrifices : 1° que le lieu où la découverte en a été faite est voisin de l'emplacement d'un ancien temple phocéen de Diane, auquel a succédé, au temps du christianisme, l'église *de la Major ;* 2° que le règlement est inscrit sur une plaque d'un calcaire très-fin, analogue à celui des pierres lithographiques, tel qu'on le trouve non loin de là, au village de Cassis : d'où la conclusion que cette pierre aurait été taillée et gravée, pour ainsi dire, sur place ou dans les environs. M. de Saulcy, après en avoir donné la traduction, fait une comparaison intéressante entre les dispositions de ce règlement phénicien ou carthaginois et celles qu'on lit, sur le même sujet, dans les livres des Hébreux (*Lévitique,* ch. i et suiv. ; *Nombres,* ch. xxviii et xxix ; *Deutéronome,* ch. xviii). — Nous nous bornerons à citer les lignes suivantes de l'inscription phénicienne : — 1. « ...baal (*terminaison d'un nom propre dont le commencement manque*) le Suffète, fils de Bedtanit (*serviteur de Tanit, divinité phénicienne*), fils de Bed..... — 2. « Le Suffète, fils de Bedachmoun (*serviteur d'Achmoun, l'Esculape phénicien*), fils de Khallatzbaal (*celui qu'a fortifié Baal*), et... « *Suit le règlement des divers cas de sacrifices de bœuf, veau, bélier ou chèvre, agneau ou chevreau...* etc.) — 15. « Pour tout sacrifice qu'offrira un pauvre, soit d'une bête de troupeau, soit d'un oiseau, il n'y aura rien pour les prêtres. » — 19. « Ont signé Khallatzbaal, fils de Bedachmoun, et ses collègues, etc. »